Commune de ITXASSOU

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé le : 13 décembre 2007 : modifié le 28 janvier 2009 : modifié le 8 février 2010
Révision simplifiée le : 12 juillet 2010 et le 17 août 2012

G.H.E.C.O. Urbanisme
B. WAGON

Echelle : 1/5000e

PLAN SUD
3-2-b

Ref. fixe=c:\fixe\cocoa\fixe\cocoa.dwg
Ref. impr. fixe=c:\fixe\cocoa\fixe\cocoa.plt=PlanSud-5000e.plt

LEGENDE

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé à protéger, à conserver ou à créer (article L 130 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Vert protégé (E.V.P.) en application de l'article L 123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Arbres d'alignement, existants à maintenir, ou à créer en application de l'article L 123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Zone de Préemption départementale
- Schéma d'intention de voirie
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics installations d'intérêt général et espaces verts (art. L 123.1-8 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements (art. L 123.2.b du Code de l'Urbanisme)
- Ligne de recul obligatoire en application de l'article L 111-1.4 du Code de l'Urbanisme
- Monument Historique
- Patrimoine architectural protégé en application de l'art. L 123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment repéré pouvant changer de destination en application de l'art. L 123-3.1 du Code de l'Urbanisme et du règlement du P.L.U.
- Perspective à grande valeur paysagère
- Limite Site Inscrit
- Zones archéologiques
- Périmètre de protection des eaux potables et minérales
- Zone inondable
- Zone d'isolement acoustique
- Périmètre de ZAD

A titre indicatif :

- Siège d'exploitation avec bâtiment d'élevage
- Siège d'exploitation sans bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage isolé

0 100 500m

LISTE DES Emplacements Réservés
en vue de la réalisation de programmes de logements
(en application de l'article L-123.2-b du Code de l'Urbanisme)

N°	Opération	Surface	Bénéficiaire
Ra	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état, dont 50% minimum en locatif	7 818 m²	Commune
Rb	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état, dont 50% minimum en locatif	174 m²	Commune
Rc	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état, dont 50% minimum en locatif	8 200 m²	Commune
Rd	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état, dont 50% minimum en locatif	3 170 m²	Commune

Liste des Emplacements Réservés
(en application de l'article L-123.1-8 du Code d

N°	Opération	Surface
01	Carrefour giratoire RD 91	1 741 m²
02	Agrandissement de l'école	6 417 m²
03	Equipements scolaires	989 m²
04	Parking rue du Bourg	2 000 m²
05	Voirie de bouclage	8 003 m²
06	Station d'épuration	2 878 m²
07	Parking Pas-de-Roland	5 002 m²
08	Parking Pas-de-Roland	3 263 m²
09	Elargissement voirie	860 m²
10	Elargissement voirie Z.A.	1 331m²
11	Parking gare	3 766 m²
12	Création d'un petit giratoire	894 m²
13	Voirie	
14	Elargissement voirie	
15	Voirie	1 560 m²
16	Voirie	2 776 m²

ITHURRARTIA
HARLEPEA
POUTCHOUENIA
LAXIA
ITCHERRIARENIA
MARTINBORDA
ICOGUY
MANCHARRIA
ARMALUCHENIA
IOSETENEA
PEILLOENEA
FAGACHURIA
GELUCIA
MARGUETA
CHASQUITORENIA
MARTHARENIA
ERRECAGORRY
CASCAITCA
ERGUISARAY
LARCHUTECOMALDA
NAFAROTCE
BEANDOTCE
BIZGAILUCE
ARRETCHEMENDY
D'ESPELETTE
BIDARRAY
COMMUNE
ESPAGNE
Ns
N
Nd
Ap
A
As
Nh
Ubd